

**Conseil municipal | Séance du 26 juin 2025**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2025-06-26-14 | Personnel communal - Taux de vacation et recrutement de vacataires**  
**Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 28

Date de convocation : 20 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Thérèse-Marie Ramarosan, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

**Etaient excusé-es :**

Madame Virginie Safe.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur David Fontaine

**Exposé des motifs :**

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux.

Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents contractuels de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi.

Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Pour répondre aux besoins des services de la collectivité (Département médiathèque et ludothèque (DML), Département des affaires scolaires et de l'enfance (DASE), Département de la restauration municipale (DRM) et Département des centres socioculturels et de la jeunesse (DCSJ) , il est proposé de créer de nouveaux taux de vacation et d'autoriser le recrutement de vacataires pour 2025 conformément aux missions définies dans le tableau ci dessous.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique territoriale,

**Considérant :**

- Qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation,

**Décide :**

- D'autoriser Monsieur le maire à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués par services pour 2025 dans le tableau ci-dessous :

Département	Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Revalorisation	Budget
<b>DML</b>	Manutentionnaire	Montage et démontage d'expositions	1h	12,88 €	SMIC	824,32 €
<b>DML</b>	Agent d'accueil médiathèque ludothèque	Accueil, renseignement et rangement des collections	1h	12,88 €	SMIC	3 040,00 €
<b>DASE/DRM</b>	Veillée et réunion Directeur centres de loisirs	Participation et animation des veillées et des réunions	forfait	22,74 €	SMIC	5 000,00 €
	Veillée et réunion Directeur adjoint centres de loisirs		forfait	22,07 €		
	Veillée et réunion animateur spécialisé centres de loisirs		forfait	21,40 €		
	Veillée et réunion animateur diplômé BAFA centres de loisirs		forfait	21,14 €		
	Veillée et réunion animateur stagiaire BAFA centres de loisirs		forfait	16,05 €		
	Veillée et réunion animateur non diplômé centres de loisirs		forfait	13,38 €		
<b>DASE</b>	Accompagnant de cantine et encadrant de cours	Accompagnement des enfants sur les temps de cantine et encadrement des temps de cours	1h	11,88 €	SMIC	45 000,00 €

<b>DCSJ</b>	Veillée et réunion Animateur diplômé BAFA Horizon	Participation et animation des veillées et des réunions	forfait	21,14 €	SMIC	5 000,00 €
	Veillée et réunion Animateur stagiaire BAFA Horizon		forfait	16,05 €		
	Veillée et réunion Animateur non diplômé Horizon		forfait	13,38 €		
	Directeur adjoint Horizon	Le directeur adjoint co- construit le projet pédagogique, Il co-dirige, veille, sur le terrain, à la cohérence des objectifs éducatifs et assure des temps d'animation auprès des jeunes	forfait	88,27 €		
	Veillée et réunion Directeur adjoint Horizon	Participation et animation des veillées et des réunions	forfait	22,06 €		
	Directeur Horizon	Le directeur construit et propose le projet pédagogique, Il dirige, veille, sur le terrain, à la cohérence des objectifs éducatifs et assure des temps d'animation auprès des jeunes	forfait	90,95 €		
	Veillée et réunion Directeur Horizon	Participation et animation des veillées et des réunions	forfait	22,74 €		

**Précise que :**

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Monsieur David Fontaine

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 27/06/2025

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250626-lmc139664-DE-1-1

Affiché ou notifié le 30 juin 2025